

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Thierry Cerutti, Daniel Sormanni,
Françoise Sapin, François Baertschi, Ana Roch*

Date de dépôt : 7 août 2019

Proposition de motion

pour un soutien étatique digne de ce nom en faveur des jeunes en décrochage scolaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les interruptions prématurées de formation qui touchent chaque année des centaines de jeunes du canton y compris des mineur-es ;
- les conséquences catastrophiques pour l’avenir des jeunes qui sont engendrées par ce phénomène préoccupant ;
- que l’Etat ne doit pas se contenter de marquer son soutien à la formation obligatoire jusqu’à 18 ans, mais qu’il doit engager les moyens nécessaires dans la formation pour les jeunes, avec une attention particulière pour celles et ceux en situation scolaire difficile ;
- qu’il est inacceptable de laisser de jeunes gens livrés à eux-mêmes sans diplôme de fin d’études, ou de formation professionnelle,

invite le Conseil d’Etat

- à faire le relevé des formations offertes à ces jeunes qui ne suivent pas une formation spécifique en école ou en apprentissage ;
- à dispenser à ces jeunes une formation générale ayant un standard minimal en termes d’heures et de programmes.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La situation actuelle sur la question du décrochage scolaire chez les jeunes nous impose de considérer le phénomène, à la lumière des impacts négatifs qu'il génère dans la vie de chacun des jeunes Genevois-es, et notamment sur le plan professionnel. En effet, à l'heure actuelle, ce sont chaque année pas moins d'un millier de jeunes gens, parmi lesquel-les la moitié sont encore des mineur-es, qui se retrouvent livré-es à eux-mêmes, et totalement désœuvré-es du fait de leur déscolarisation.

Ces jeunes, qui sortent des écrans de contrôle de l'instruction publique, présentent un risque extrêmement élevé de se retrouver au chômage une fois majeurs, ou pire encore s'ils n'obtiennent pas un diplôme de fin d'études, ou de formation professionnelle. A ce titre, comme le rappelait le service cantonal en recherche de l'éducation, à Genève, 15% des jeunes âgés de moins de 25 ans quittent le système scolaire sans être diplômés¹.

Pour celles et ceux qui se retrouvent dans cette situation et pour autant qu'elles et ils soient encore mineur-es, l'Etat fait son possible pour se conformer au principe légal de formation obligatoire jusqu'à 18 ans, instauré depuis 2018 au niveau cantonal.

A ce titre, le DIP s'est d'ailleurs largement employé à communiquer autour de cette mesure², notamment auprès des parents, en rappelant l'obligation de suivre une formation pour les jeunes de moins de 18 ans, qui est inscrite dans la constitution genevoise en son article 194³, tout autant qu'il figure dans la loi sur l'instruction publique (LIP), à l'article 37⁴. Toutefois, certaines failles persistent dans le dispositif en place, en dépit des obligations légales qu'il implique.

Cela a parfois pour conséquence, dans la pratique, que des jeunes confrontés au décrochage scolaire se voient proposer des solutions bricolées, ou rafistolées par l'instruction publique, comme si le département essayait de

¹ <https://www.ge.ch/dossier/formation-obligatoire-18-ans-atout-indispensable/savoir-plus-decrochage-scolaire>

² <https://www.ge.ch/document/formation-obligatoire-18-ans-guide-intention-parents/telecharger>

³ https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_a2_00.html

⁴ https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_10.html

sauver les apparences et de ne pas donner l'impression de transgresser la loi. Car c'est précisément ce qui détonne avec l'ambition affichée de faire respecter la formation obligatoire pour les mineurs, à savoir l'hétérogénéité et le côté artisanal des mesures actuellement mises en place pour endiguer le problème. Certains mineurs en décrochage scolaire se retrouvent donc parfois à réintégrer un cursus scolaire traditionnel, mais uniquement deux ou trois heures par semaine, soit près de dix fois moins de temps par semaine que ce qu'implique habituellement pour un-e élève une formation collégiale normale par exemple.

Ce genre d'accommodement a de quoi susciter un questionnement, notamment sur son utilité réelle pour les jeunes, qui peut de surcroît aboutir à un sentiment stigmatisant, voire rabaissant, qui ne permettra même pas aux principaux-ales intéressé-es d'obtenir un diplôme, vu la faiblesse du taux de fréquentation qui est proposé, cela sans même évoquer le flou juridique qui surviendra le jour où les bénéficiaires de ces mesures deviendront majeur-es.

La question des jeunes en décrochage scolaire est donc extrêmement sensible, car certain-es jeunes ont parfois l'envie de ne plus rien faire, mais c'est précisément là, lorsque tout espoir est perdu, que l'Etat doit intervenir avec des mesures rectificatives et trouver des solutions adaptées et innovantes. L'objectif étant, bien sûr, de ne pas laisser les jeunes dans un état de désœuvrement, mais, aussi et surtout, de leur permettre d'obtenir un diplôme ou un certificat et ainsi de retrouver confiance en eux.

Les pistes d'études pour mettre sur pieds de telles mesures sont très larges et pourraient impliquer la création de formations adaptées en école ou en apprentissage, qui prennent en considération les particularités spécifiques de ces jeunes, mais cela ne doit en aucun cas signifier des formations au rabais. Pourquoi ne pas également envisager une collaboration avec l'armée qui pourrait dispenser des stages polyvalents pour les jeunes en difficulté scolaire, en y intégrant la notion de discipline ?

Nonobstant, il nous apparaît comme étant nécessaire, à l'heure actuelle, de se pencher sérieusement sur cette problématique, en procédant à l'inventaire minutieux des mesures concrètes actuellement en vigueur au sein du DIP, tout comme d'étudier les possibilités nouvelles que l'on pourrait envisager en vue de permettre à l'ensemble de nos jeunes d'avoir une chance d'améliorer leur avenir.

Au vu de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente motion.